



Symposium du 27 juin 2018

PERFORMANCE HANDISPORT

(Restitution de l'atelier Handisport)

- Le sport organisé pour les personnes handicapées est souvent réparti en trois grandes catégories : les malentendants, les déficients physiques et les déficients intellectuels. Chaque groupe a son histoire, son fonctionnement et sa propre organisation, ses épreuves...
- Quel que soit la nature de son handicap, chacun trouve parmi les disciplines qui composent le mouvement handisport, sa discipline : basket fauteuil, la natation, athlétisme, judo...L'objectif principal de la Fédération Française Handisport est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées.
- Pour certaines épreuves les invalides sont classés en fonction du handicap. Les athlètes handicapés ne sont reconnus comme des athlètes de haut niveau que depuis peu. De la natation au tir sportif, de la voile au basketball, la culture propre à chaque activité et son organisation imposent une adaptation permanente dans l'appréciation du caractère de haut niveau d'une performance.
- Le sportif de haut niveau handisport est exposé aux mêmes types de droits et de contraintes que tout autre athlète de sa qualité. Tout cela inscrit la performance de ces athlètes d'abord comme une production d'un accès à la « normalité », leur groupe de référence. Effectivement, les athlètes voudraient être vus au-delà de leur handicap comme des athlètes « normaux. En conséquence, ceux-ci attendent des différents acteurs de la performance « une émotion juste», non pas de « compassion » ou de « l'indifférence (feinte)» vis-à-vis du handicap mais de « l'empathie » notamment de la part des « valides »...
- Ceux-ci attendent que le handicap ne soit pas considéré comme un "moins" mais comme une différence qui permet de développer de nouvelles compétences qui permet de valoriser l'adaptabilité de l'athlète

(et non pas sa déficience). Ce n'est pas parce que le corps fonctionne différemment qu'il ne peut pas faire des choses extraordinaires. Il faut une évolution des mentalités parce que le handisport n'est pas plus facile, la charge d'entraînement et l'abnégation du sportif y sont les mêmes, tout comme la finalité du geste sportif recherchée.

- D'autre part, l'espace de quelques décennies, les progrès technologiques ont considérablement bouleversé les modes de pratiques et élargi le champ des possibles pour les athlètes invalides. Nouvelles pratiques, règles sportives adaptées ou encore appareillages toujours plus sophistiqués, les changements sont nombreux et permettent aux athlètes de vivre leur passion et réaliser des exploits jusqu'à aujourd'hui inimaginables.
- Application sonore, fauteuil ultra léger et maniable, prothèse imprimée ou encore drone directionnel pour les athlètes aveugles, l'apport de la technologie est considérable dans le développement de la pratique handisport. L'accès aux pratiques et les performances sportives sont ainsi impactées directement et les perspectives d'évolutions demeurent nombreuses. Au regard de l'évolution rapide de l'assistance technologique, les athlètes handisports se munissent de supports technologiques qui optimisent la performance sportive, au point de se rapprocher véritablement des performances des athlètes valides. A partir de quel moment la technologie prend le pas sur les performances véritables de l'athlète ? Dans quelle mesure un athlète augmenté est-il favorisé par rapport à un athlète valide ?
- L'accès à la technologie qui est déterminante pour accomplir une performance est désormais un enjeu fort pour les athlètes...
- La cohérence de fonctionnement de l'équipe conditionne également la performance (équipe sportive mais aussi qui relève de la vie privée de l'athlète : famille, assistant de vie) Cet environnement de l'athlète « handi » est sans doute complexe (médical, entreprise, assistant de vie)...
- Au cœur de cet environnement, l'entraîneur a un rôle central de coordination pour agir sur les conditions d'entraînement. Il est attendu qu'il manifeste également des compétences plus « spécifiques » d'ordre mécanique, physiologique et psychologique...) en lien avec les possibilités de l'athlète. Il est évoqué, que dans le couple entraîneur/entraîné le droit à l'erreur soit admis.

Compte rendu réalisée par Jean-Raymond MARQUEZ